



MOTIFS DE NON-REALISATION DES EXAMENS LIES AUX PRELEVEMENTS
ET
LISTE DES PRELEVEMENTS CONSIDERES COMME PRECIEUX

Les laboratoires du Pôle de Biologie Médicale et Pathologie peuvent être amenés à refuser un échantillon qui ne présente pas les garanties suffisantes d'identification ou de qualité, dans les cas suivants :

1. Anomalies d'identification :

Identité du patient sur la feuille de demande et/ou sur l'échantillon absente ou incomplète (un des items suivants manquant : nom de naissance, nom d'usage, prénom, sexe, date de naissance...)



Feuille de demande sans identité du service demandeur de l'hôpital

Discordance d'identité entre l'échantillon et la feuille de demande

Deux simultanées identiques avec la même identité

2. Anomalies des échantillons et des prescriptions :

Echantillon non-conforme : mauvais anticoagulant, échantillon coagulé, tube citraté mal rempli, tube insuffisamment rempli, contenant inadapté...

Nature de l'échantillon non déterminé

Tube manquant parmi une série de tubes dans un bilan, absence de lame

Contenant cassé ou fuite

Non-respect des conditions de conservation de l'échantillon, détecté avant ou après la réalisation de l'examen et non-respect du temps ou des conditions de transport (à l'abri de la lumière, température, délai, stabilité des paramètres...)

Délai d'acheminement au laboratoire supérieur à la stabilité du paramètre à étudier

Prélèvement hémolysé, coagulé, dilué par la perfusion ou visiblement contaminé (par ex : sang transvasé d'un tube EDTA ou citraté dans un tube hépariné)

Echantillon ne pouvant être conservé

Erreur d'identification des échantillons et de la feuille de prescription signalée par le demandeur ou décelée par le laboratoire avant ou après la réalisation des examens





3. Anomalies de consentement/prescription/autre formulaire :

Feuille de prescription absente ou inadéquate

Prescription redondante

Prescription incohérente avec le nombre ou la nature des tubes reçus

Sur la feuille de demande : absence de prescription, d'identification du préleveur, d'identification du prescripteur

Absence de date et/ou heure de prélèvement ou d'indication du temps

Feuille de consentement/attestation du médecin absente ou incomplète (quand demandée sur la feuille de demande)

Formulaire absent ou incomplet, absence de renseignements cliniques devant accompagner certaines demandes



4. Absence de bon de commande pour les demandes d'examens hors APHP

Les prélèvements considérés comme précieux pourront bénéficier d'une dérogation à l'initiative du biologiste responsable de l'examen demandé, en échange lorsque nécessaire d'une lettre de dérogation signée du service prescripteur qui assume la responsabilité de la non-conformité.

Quelle que soit la discipline concernée :	Echantillons d'enfants de moins d'un an et sang de cordon Biopsies, pièces opératoires, ponctions de liquides biologiques autre que le sang (ex : LCR), aspiration bronchique, liquide broncho-alvéolaire (LBA) Sang total pour recherche de paludisme en urgence Tout prélèvement irremplaçable d'un point de vue clinique
Autres prélèvements précieux spécifiques à certaines disciplines :	
Anatomie et cytologie pathologiques	Tous les prélèvements destinés à l'Anatomie Pathologique doivent être considérés comme précieux
Bactériologie	Tout échantillon, quelle que soit sa nature, perd son statut « précieux » s'il est acheminé au laboratoire au-delà de 48 heures. Prélèvement distal protégé, brosse Urines pyéliquies, urines recueillies par ponction sus-pubienne Echantillons pour contrôle de stérilité : liquide de transport des greffons, contrôle de stérilité de la Banque de tissus (EFS), Produits Sanguins Labiles
Biochimie	Prélèvement artériel